

Charte / Règlement Intérieur : Parkour Valais

1. Tu pratiqueras de manière à respecter et ne pas déranger ton entourage.
2. Tu respecteras l'environnement dans lequel tu pratiques. En évitant tout dégât sur le mobilier urbain et **en laissant les lieux dans le même état qu'à ton arrivée.**
3. Tu respecteras le niveau, les peurs et les capacités des autres pratiquants. Tu favoriseras leur progression en partageant ton expérience, les intégreras à la communauté, et t'assureras de leur sécurité.
4. Tu aideras ton entourage, en partageant et avec de l'entraide les qualités acquises grâce au parkour sont utiles pour les pratiquants mais également pour la communauté.
5. Tu t'intéresseras à la philosophie et à l'histoire du parkour, afin de développer tes connaissances et ta compréhension de la discipline. Les membres sont également encouragés à développer leurs propres idées et opinions et à partager leurs connaissances.
6. Tu ne forceras personne à faire un mouvement qui pourrait être dangereux pour lui, ou son entourage.
7. **Tu respecteras les coaches, qui sont là pour t'aider et te faire progresser**, en cas de problème tu aviseras un membre du comité.
8. Tu ne te trouveras pas en possession d'objet illégaux ou de substances illicites lors des entraînements, **l'alcool et les cigarettes seront interdits** durant les entraînements ou évènements de l'association.
9. Tu collaboreras avec les forces de l'ordre ainsi que les agents de sécurité. **Il est fortement conseillé de parler et d'argumenter poliment de sa bonne foi et l'absence de mauvaises intentions** avec quiconque se montre en colère ou effrayée.
10. **Tout membre de l'association peut se voir renvoyé d'un entraînement par un coach, ou exclu de l'association en cas de manquement (grave) à la charte. Le respect de ces règles sert à créer une structure solide, positive, forte et à promouvoir une image saine et bénéfique du parkour et de l'association.**

